

Propagande

Autor(en): **Bonard, S.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **15 (1927)**

Heft 254

PDF erstellt am: **06.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259102>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

breuses, allèrent prendre au Temple du Bas la place des citoyens. En 1927 pour la première fois, les suffragistes eurent l'idée de s'y rendre ensemble. Elles écoutèrent avec un intérêt croissant le discours de M. Renaud, président du Conseil d'Etat, qui parlait de la démocratie, de cette démocratie battue en brèche de tous côtés, critiquable dans son état actuel, mais issue d'un idéal très élevé, et toujours perfectible : à ceux qui l'ont reçue de l'améliorer, et de combler ses lacunes... Et nos suffragistes de se dire : « Oui, nous en connaissons une, de lacune ; en parlera-t-on ? Il faut qu'on en parle. Cela doit venir. » Et en effet : « Une de ces lacunes, déclara l'orateur, c'est, à mon sens, le fait que les femmes n'ont pas chez nous de droits politiques. » Paroles courageuses, si l'on considère l'état actuel des esprits ; paroles bienfaisantes, qui exorcisèrent le mauvais souvenir de 1916. Certes, depuis cette date, et pendant ces onze années, plus d'un homme politique n'a pas craint de soutenir le suffrage féminin, mais lorsque celui-ci était directement en cause. Cette fois-ci, il est venu s'insérer de lui-même dans cet exposé, d'ailleurs remarquablement complet, de la démocratie telle qu'elle peut et devra être.

Les suffragistes neuchâteloises ont été heureuses de se trouver réunies pour entendre ce discours. Peut-être serait-ce une habitude à prendre que de se rendre, non en cortège ! mais en groupe, à telles ou telles assemblées et de resserrer ainsi le lien suffragiste. Ce serait aussi pour les féministes un moyen d'affirmer qu'elles s'intéressent à la chose publique, non point d'une façon passive, mais bien en tant que candidates citoyennes.

E. P.

II. PROPAGANDE.

L'automne passé, on s'en souvient, l'Association suisse pour le Suffrage féminin a fait distribuer aux membres des Chambres fédérales un bloc-notes suffragiste. Excellente propagande permise par le fonds Leslie. Le geste devait être renouvelé auprès des Parlements cantonaux. L'Association vaudoise pour le Suffrage féminin a fait faire de ces bloc-notes une édition française qui a été distribuée aux législateurs vaudois. Voilà pourquoi, l'autre lundi, quelques Lausannoises, assises au premier rang de la tribune publique du Grand Conseil, attendaient avec impatience l'effet de leur petit cadeau. Elles les

voyaient, leurs blocs-notes, empilés près de la porte d'entrée, sous enveloppe, à l'adresse de chaque député, — il y en a 203 —, avec une carte de visite apportant les compliments de l'Association.

En cours de séance, les huissiers se mirent à cette distribution, qui fut lente parce qu'il fallait trouver le destinataire de chaque pli ; et les chapeaux de la tribune de se pencher, de suivre attentivement les gestes des huissiers, les réactions des députés. La curiosité de nos suffragistes fut déçue, car la petite distribution ne fit pas sensation. Nos parlementaires commencent à s'habituer à ces mots : suffrage féminin, en attendant de s'habituer bien doucement à la chose. Les uns ouvrirent lentement le pli, tirèrent le bloc-notes, sourirent à la vue de la carte de l'Europe, largement tachée de jaune (pays affranchis), petitement tachée de noir (pays non affranchis) ; beaucoup portèrent leur attention sur les maximes suffragistes inscrites sur chaque feuille de beau papier toilé ; peut-être les lirent-ils encore plus attentivement dans le train en regagnant la ferme que les femmes dirigent pendant leur absence. Un député, qui digérait béatement, les mains croisées sur son ventre, prit lentement l'enveloppe et sans l'ouvrir la posa sur son cœur, à l'intérieur de son habit ; recroisant les mains, il reprit son rêve interrompu. Un jeune notaire vint dire à l'une de ces dames : « Vous avez bien mal choisi vos couleurs ; cette vague jaune qui déferle sur l'Europe, c'est angoissant... »

Si cette sage et inoffensive manifestation suffragiste rencontra une quasi-indifférence, c'est qu'à l'ordre du jour de la séance figurait l'élection d'un juge au Tribunal cantonal : officiellement, il n'y avait qu'un seul candidat en liste, un candidat fort discuté, en faveur de qui une pression intense avait été exercée sur chaque député ; on n'aime pas beaucoup cela dans le canton de Vaud. Un deuxième candidat, à qui jadis des promesses avaient été faites, s'était retiré devant son remuant rival. Qu'allait-il sortir du scrutin ? Les députés allaient-ils, repoussant le mot d'ordre donné par les groupes, faire preuve d'indépendance et manifester leur volonté de choisir le plus juste, le plus digne, ainsi qu'ils le promettent dans leur serment constitutionnel ? C'est ce qui arriva. M. Henri Cherix fut élu juge cantonal, et c'était justice. Les suffragistes furent les pre-

nable de l'un de ses frères, elle se sait, ainsi que les siens, à l'abri du besoin. Ce sont des années calmes et sereines, un déclin sans grandes douleurs, un beau soir après la journée orageuse, comme parfumé d'encens par la vénération toujours amoureuse de Pestalozzi, comme illuminé par les lueurs chaudes du soleil qui se couche.

Un jour, il y a grande fête au château. On y célèbre le quarantième anniversaire du mariage de Pestalozzi et de son Anna. Et tous deux jouent gaillardement leur rôle de héros du jour. Lui est presque élégant dans un costume sans reproche. Elle a caché ses cheveux tout blancs sous la coiffe volumineuse des vieilles dames d'alors. Plus encore que les années peut-être, les chagrins et la maladie ont creusé ses traits, fatigué ses yeux, épaissi sa taille jadis si souple. Mais pour Pestalozzi, elle est toujours la belle Schulthess. Se tenant par la main, les deux vieillards ouvrirent le bal. « Très droite sous ses soixante et onze ans, avec un air de visage goethéen, la belle de jadis tendait les doigts à son cher fou de toujours. Personne ne connaissait plus le pas qu'ils dansèrent. C'était une duette : ponce à la hanche, bras balancés, la pointe du pied basse. Ce soir-là, vieux maître tu avais des boucles à tes souliers ». Ainsi écrit M. Malche dans sa *Vie de Pestalozzi*¹ une belle œuvre capti-

vante, offerte en hommage au vieux maître... pionnier... annonciateur... éducateur de l'humanité... la plus grande âme qui ait jamais brûlé dans notre nuit... un des plus grands confesseurs de l'humanité en route vers l'avenir...

Anna était considérée comme une reine, et c'était avec une dignité quasi royale qu'elle recevait les visiteurs attirés à Yverdon, devenue la Mecque de l'éducation, par le renom du vieux pédagogue et de ses méthodes. Elle se faisait maternelle avec les jeunes maîtres de l'Institut auxquels elle conférait, assez rarement du reste, le grand honneur de dîner à sa table, et elle aimait et choyait de tout son vieux cœur le petit Gottlieb, le fils de son fils, doux et gai comme un oiseau chantant.

Et puis, ce fut la fin. Le 12 décembre 1815, Anna Pestalozzi-Schulthess mourut âgée de soixante-quinze ans. La désolation de son mari fut grande. Il ne pouvait s'arracher du cercueil où reposait sa « Nanette ». « Il était agenouillé devant le cercueil ouvert, a raconté un des maîtres de l'Institut. Il faisait l'éloge de la morte, disant tout ce qu'elle avait été pour lui et lui demandant pardon, devant tous, des cruelles souffrances qu'il lui avait values alors qu'elle aurait pu avoir une existence brillante et heureuse. Je l'entends encore répondre pour elle : Oui, j'ai beaucoup souffert, mais je supportais tout avec joie, sachant que tu ne cherchais que le bonheur des autres et que tu endurais

¹ Payot & Cie, éditeurs, 1927.

mières à s'en réjouir; elles ne peuvent qu'applaudir lorsque éclate un acte de justice; un peu plus de justice, n'est-ce pas ce que, sans se lasser, elles réclament et réclameront longtemps encore?

S. BONARD.

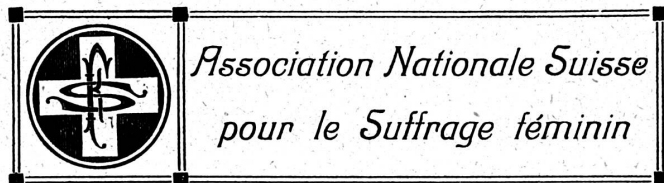
CORRESPONDANCE

A propos du divorce

On nous écrit:

Les statistiques citées au cours des conférences sur le divorce, organisées par le Cartel genevois H.S.M., indiquent, pour chaque canton, la proportion du nombre *des divorces prononcés sur son territoire* par rapport au nombre des mariages qui, pendant la même période, y sont célébrés. Pour ce qui concerne le canton de Genève, il arrive fréquemment que nos tribunaux prononcent le divorce d'époux — confédérés ou étrangers — qui ont contracté mariage *hors de Genève*, et ne sont venus s'établir dans notre canton que postérieurement à leur union. Sur 100 mariages contractés à Genève, il n'y en a donc pas 15,9 — mais seulement un chiffre moindre — qui aboutissent au divorce. Autrement dit: si la statistique avait été établie, en tenant compte seulement des jugements de divorce concernant des mariages célébrés *à Genève*, la proportion des divorces apparaîtrait moindre pour notre canton, sans que l'on puisse dire — en l'absence d'une statistique établie sur cette base — si notre rang, par rapport aux autres cantons, en serait amélioré. Quoi qu'il en soit, il ressort des chiffres cités que la proportion des divorces — en tout cas dans les cantons à population citadine — est trop élevée, et la mise en garde faite par le Cartel contre l'*abus* des divorces ne demeure que trop justifiée.

L. M.



*Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin*

Nouvelles des Sections.

INTERLAKEN. — *Une soirée de jeunesse féminine.* — « La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers », a dit le Seigneur. En effet, à entendre les représentantes de l'Association des « Eclaireuses », des « Cercles bibliques », de la « Ligue des jeunes filles abstinences », des « Auberges pour jeunes filles et jeunes gens », du « Mouvement des élèves des écoles moyennes », des « *Bachtalerinnen* » et de la « Ligue pour la paix et la liberté », les ouvrières ont fort à faire. C'est de toutes leurs aptitudes et de tout leur cœur qu'elles se sont mises à la tâche et le but est haut placé. Toutes sans exception nous ont exposé leur programme, de fond en comble. Un fait à préciser, c'est que tous ces exposés sont étonnants de clarté et de précision, et les jeunes oratrices n'avaient que quinze minutes à leur disposition! On sentait qu'elles vivaient ce qu'elles disaient. Avec entrain elles ont raconté comment elles se rencontrent, pour des sorties, pour un plus ou moins long campement, ou encore dans un home à elles pour se reposer, pour apprendre à se connaître, et aussi pour travailler. Il est à remarquer que toutes ces Associations ont la même base morale: l'entraide et l'amour du prochain et le

toi-même plus de tourments qu'un esclave. » On la confia à la terre sous les deux plus grands noyers du parc du château; plus tard on transféra sa tombe dans le cimetière d'Yverdon... la dalle est usée, l'inscription ternie...

Pestalozzi survécut onze ans à sa femme. Il ne cessa de la regretter et quand une fois de plus tout sombra autour de lui et que son institut se débâta, il évoqua douloureusement celle qu'il nommait son héroïne et qu'il caractérisait ainsi: « Une femme plus grande qu'un homme, une femme qu'a ennoblie, bien loin de la dégrader, une vie de malheurs, et la compagne de mon existence de misère. »

Jeanne VUILLOMENET.

désir de lui être utile. Chez elles, pas de distinction de classe, de religion, de parti; toutes sont également bien reçues, qu'elles soient ouvrières, employées ou étudiantes, elles ne veulent former qu'une grande famille dont tous les membres seront utiles à la société. On peut être sans arrière-pensée de l'avis de la jeune représentante de la Ligue pour la paix et la liberté, qui nous a déclaré que les hommes ont pris tous les droits en mains en disant que la femme n'y comprend rien, mais que nulle part il n'est écrit que la femme n'a que des devoirs; c'est donc à elle de travailler à acquérir ces droits et à les faire valoir pour le bien de l'humanité.

Des chants et de la gymnastique rythmée ont agréablement rempli les entractes. Des jeunes filles venues à Interlaken, dans le même train, sans se connaître, nous ont fait l'hommage d'un chant d'éclaireuses, qu'elles avaient répété dans le train sitôt qu'elles avaient deviné avec qui elles voyageaient. Pour le bouquet, nous avons entendu la petite comédie en un acte de M^{lle} Tschiemer, *la Conversion*. C'est l'opposition entre l'éducation d'autrefois et celle d'aujourd'hui, et naturellement la victoire reste au présent. Une bonne est entrée au service d'une de ses compagnes et y est restée; sa maîtresse a en visite sa petite-fille, très moderne, cheveux courts (où est-il écrit que la femme doit avoir les cheveux longs!), robe plus courte encore, entreprenante et joyeuse; la bonne compare l'éducation d'aujourd'hui à celle qu'elle-même et sa maîtresse ont reçue, et lorsque la jeune fille lui fait l'énumération des professions féminines et de celle de pasteur, la bonne est désarmée et trouve que cette génération a quand même du bon. Cette comédie a été si bien rendue qu'elle a vraiment été un succès.

Pour clore, l'introductrice qui avait assumé la tâche d'annoncer le programme a remercié aimablement toutes celles qui avaient bien voulu prêter leur concours à la réussite de cette réunion féminine.

A. A.



Les restaurants de la «SAFFA».

On a tellement parlé et écrit sur ce sujet durant ces dernières semaines, et les opinions des milieux féminins de toute la Suisse se sont croisées avec tant d'ardeur, que le Comité directeur de l'Exposition, désireux de se montrer équitable envers les auteurs de toutes les propositions et demandes qui lui étaient adressées, se décida à organiser une seconde grande consultation, écrite cette fois, afin de permettre à tous les cercles intéressés de prendre position sur ce point. Ont eu droit de vote dans cette votation écrite tous les membres de la grande Commission générale de l'Exposition, soit les 11 membres du Bureau, et les représentantes de 31 Associations suisses et des 24 Commissions cantonales, à raison d'une voix par Association et Commission.

Cette votation a donné les résultats suivants: 18 voix se sont prononcées pour et 45 contre l'exploitation entièrement antialcoolique de la «Saffa»; et une majorité de 38 voix s'est prononcée *en faveur de l'exploitation antialcoolique* de la cantine officielle, et d'une autorisation aux cantons producteurs de vins de vendre aussi du vin de leur terroir avec leurs spécialités cantonales, mais sous les conditions que le canton du Valais a lui-même énoncées. Ce résultat montre clairement que les femmes suisses, fidèles à leurs vieilles traditions, évitent les mesures extrêmes, et cherchent par la modération à réaliser peu à peu les progrès qu'elles désirent, plutôt que par l'introduction obligatoire d'un principe qui n'est pas encore généralement reconnu. Il ressort d'ailleurs de toutes les lettres qui accompagnaient les bulletins de vote, que le principe de l'antialcoolisme rencontre la sympathie générale, mais que l'opinion qui a prévalu était qu'une grande Exposition nationale ne pouvait pas être mise complètement au service d'une seule cause, quand bien même celle-ci touche de très près aux intérêts des femmes, mais devait aussi tenir compte des opinions opposées. Et en tout cas, les femmes des cantons vinicoles peuvent voir là une preuve du respect de la majorité à l'égard de la minorité.

On nous dira peut-être que nous avons manqué l'occasion de prendre position pour une grande cause qui tient spécialement à cœur aux femmes. Nous ne le pensons pas. Montrons d'abord que nous savons aussi nous incliner devant la décision de la majorité. Puis, tirons le meilleur parti de ces résultats. Mettons tous nos soins, toute notre peine, à l'organisation et à l'exploitation des restaurants sans alcool, notamment de la cantine officielle. Agissons en montrant ce que nous pouvons faire, en suscitant des comparaisons, au lieu de nous laisser abattre. Car, après le résultat de cette votation, nous tenons d'autant plus vivement à remporter un succès